
Saisine 2002-11

Saisine du 5 avril 2002 de M. Bernard Charles,
député du Lot.

► LES FAITS

Les faits dénoncés concernent l'action d'un service de la Concurrence, de la consommation, de la répression des fraudes.

Réponse de la Commission en date du 12 avril 2002 : hors compétence.

En application de l'article 8 de la loi du 6 juin 2000.